

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 71 (1935)
Heft: 29

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : VAUD : *Postes au concours.* — *Nos traitements.* — *Institutrices mariées.* — *A propos de nominations.* — *A l'École normale.* — *Nécrologie.* — *Association des directeurs de chorales.* — NEUCHÂTEL : *Funeste projet* (suite). — JURA : *A l'École normale de Delémont.* — INFORMATIONS : *Chez nos voisins : Schw. Lehrerverein.* — *Belgique.* — BIBLIOGRAPHIE.

PARTIE PÉDAGOGIQUE : A. ROCHAT : *A propos d'un jubilé.* — INFORMATIONS : H. BAUMARD : *La radio scolaire en Suisse.* — *Schweizer-Erziehungs-Rundschau.* — *Camp des Educateurs.* — *Service civil.* — LES LIVRES.

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

POSTES AU CONCOURS

jusqu'au 6 août, à 17 h.

Instituteur : Pully (aux Monts), pour le 1^{er} novembre.

Travaux à l'aiguille : Villars-sous-Yens (six heures hebd. de leçons).

jusqu'au 9 août.

Directeur des Ecoles primaires : à Yverdon. Entrée en fonctions : 26 août.

Les candidats doivent être porteurs du brevet pour l'enseignement primaire supérieur.

Institutrice : Luins. (Pour le 1^{er} novembre.)

jusqu'au 13 août.

Institutrices : Cheseaux (entrée en fonctions, 1^{er} novembre). **Lully s. Morges,**

Rolle.

NOS TRAITEMENTS

Il était permis de croire au *statu quo*. Telle semblait, en effet, du gouvernement, la position première : ne pas aggraver pour 1936 le 6 %.

C'est dans ce sens que le comité des T. F. rédigea sa lettre au Conseil d'Etat. Lors de l'entrevue accordée à une délégation du dit comité, M. Fischer, chef du Département des Finances, annonça l'impossibilité, vu l'état de la trésorerie cantonale, de maintenir le 6 %. C'est donc le 8 que le Conseil d'Etat va proposer au Grand Conseil durant la session d'août.

Récapitulons un peu quelle fut l'augmentation progressive de nos charges :

1. Restrictions concernant les fonctions accessoires.
2. Elévation du 6 au 7 % de nos contributions à la Caisse des Retraites.
3. Retenue de 6 % sur les traitements avec, il est vrai, trois défalcatons selon notre état a) de célibataire, b) de marié avec jusqu'à deux enfants, c) de marié avec trois enfants et plus.
4. Enfin, menace actuelle de porter ce 6 au 8 %, chiffre que le Grand Conseil discutera bientôt.

Remarquons que, pour chaque 1 % de retenue sur nos traitements, l'Etat réalise une économie d'environ 100 000 fr. Ce serait ainsi une nouvelle somme de 200 000 fr. prise dans notre gousset. Or, la réduction de 6 % a permis une économie annuelle de 621 000 fr. dont les $\frac{2}{5}$, exactement 263 636 fr. au détriment du corps enseignant, du corps pastoral et des fonctionnaires qui dépendent du Département de l'Instruction publique et des Cultes.

Il y a deux ans, nous avons consenti une diminution de 5 % et l'on nous a imposé le 6 ; maintenant le 8 ; qu'advient-il de nos collègues chargés de famille qui, actuellement déjà, ne nagent pas dans l'or ? Notre Caisse de secours est mise à forte contribution. La situation de notre Caisse des Retraites est inquiétante. Récemment, une de nos sections concluait en fin de rapport : « Pour que le maître puisse travailler dans le calme nécessaire, il convient qu'il demeure à l'abri des soucis matériels. » C'est de moins en moins le cas.

Alex. Ch.

INSTITUTRICES MARIÉES

Le parti agrarien vaudois, parmi ses revendications pour combattre la crise, demande la mise à la retraite immédiate des fonctionnaires mariées épouses d'un employé fédéral ou cantonal.

On se demande la raison de cet ostracisme. Il y a d'autres femmes mariées qui tirent un salaire et dont le mari est syndic, commerçant, agriculteur ; on ne parle pas d'elles, pourquoi ?

Au surplus, les institutrices mariées coûtent moins cher aux communes, qui ne sont pas *tenues* de leur accorder un logement, et puis les couples d'instituteurs sont recherchés dans beaucoup d'endroits parce que leur influence est excellente sur toute une génération.

Donc, tout en reconnaissant la franchise de ceux qui tiennent à liquider des fonctionnaires de mérite parce qu'elles sont *payées*, n'oublions pas que le facteur moral entre en ligne de compte et que la meilleure manière de répondre à ceux qui veulent se débarrasser de nous, c'est de continuer à faire notre devoir d'éducatrices au plus près de notre conscience : là est notre force, notre raison d'espérer, malgré la crise.

L. C.

P.-S. — Nous lisons au dernier moment, dans le rapport du Conseil d'Etat : « Il nous paraît préférable d'éviter, par voie administrative, que mari et femme occupent simultanément des emplois officiels. »

Comment le Département comprend-il la chose ? Nous nous renseignerons.

L. C.

A PROPOS DE NOMINATIONS

Nous avons reçu les deux lettres suivantes, que nous publions tout en nous réservant le droit de répondre à quelques-uns des points soulevés ; ce sera pour la fin de ce débat qui, pour le moment, demeure ouvert : la question du mode d'élection du corps enseignant est assez importante pour qu'on en discute.

* * *

On a protesté contre la suppression des examens. Il faut protester contre les examens eux-mêmes. Surtout cette année, où il y eut des délaissés, puis, pour les appelés, deux séries d'épreuves comportant nécessairement des leçons différentes.

Préparation orale de dix ou douze minutes, élèves inconnus, aucun moyen

de mettre en valeur la méthode choisie, qu'en pensez-vous, collègues consciencieux qui avez subi ces épreuves ?

Personnellement, je me sens *incapable* de donner une bonne leçon dans ces conditions. Arithmétique, élocution ou autre, il existe presque toujours deux, trois, quatre procédés possibles.

Lequel choisir qui convienne aux élèves inconnus, qui corresponde au titre donné, jamais assez précis dans sa précision même, et qui prouve indubitablement à MM. les experts que notre manière est raisonnée et choisie (si l'on peut, dans de telles conditions) selon nos expériences pédagogiques ?

Des examens, oui. Mais il ne suffit pas d'examens aussi superficiels pour décider d'une réussite ou d'un échec dont la portée peut être grande. On ne postule pas Lausanne sans raisons profondes.

Sinon, qu'on les supprime, ces examens. Et laissons à chacun courir sa chance et jouer de ses relations. Ceci n'est pas moins faux que cela, et c'est plus net.

L. Rd.

* * *

Puisque vous voulez bien ouvrir la discussion au sujet de la dernière repourvue des places à Lausanne, permettez-moi d'exprimer ici quelques-uns de mes sentiments personnels.

Quelqu'un d'autre a déjà parlé du tort moral que cette façon de procéder fait aux membres du corps enseignant éliminés. On ne le dira jamais trop fort, c'est entendu. M. le directeur des Ecoles de Lausanne a prononcé un mot d'une imprudence capitale ! Encore a-t-il au moins dit quelque chose !

Mais il y a tout le reste, ce qui ne s'est pas dit, ce qu'on *n'ose pas* dire !

Il est tout à fait évident que chaque autorité cherche à rejeter sa responsabilité propre dans cette affaire, quoique les journaux aient négligemment ajouté : « avec l'aide des inspecteurs scolaires cantonaux ».

Ainsi, tel candidat ou telle candidate a dû constater, avec stupéfaction, que les appréciations habituelles de son inspecteur, et même du Département, ne devaient pas être les mêmes suivant les circonstances ! A qui se fier et que croire ?

Nous vivons décidément à une triste époque, où la sincérité et le courage ne sont pas denrées courantes ! Tout s'acquiert à coup de protections, de « pistonnage ». Chacun le sait, voyons ! Il eût été plus honnête de l'avouer, puisque c'est finalement le cas, pour cette fois comme pour les autres, à Lausanne comme ailleurs ! Non pas, on s'est livré à la comédie habituelle, renforcée seulement, et qui prend cette fois-ci l'allure d'une sinistre farce.

Mais le malaise qui plane, les réponses embarrassées ou à côté de la question prouvent que l'on n'a pas la conscience très tranquille. On s'est probablement rendu compte, après coup, que l'on a commis une lâcheté : on a fait tort à ceux qui n'ont personne derrière eux pour les défendre, personne *qu'il ne faut pas mécontenter* !... C'était si simple !!

Y. L.

A L'ÉCOLE NORMALE

Le 6 juillet, votre correspondant était invité à une charmante cérémonie : en présence de M. Deluz, chef de Service de l'enseignement secondaire, du corps professoral, des élèves, de nombre d'invités et d'amis, l'Ecole normale fêtait les trente années d'enseignement de MM. les professeurs G. Payer,

maître de dessin, et *H. Gerber*, maître de violon. Il s'agissait aussi de dire adieu à *M. P. Chavan*, qu'un nouvel enseignement éloigne de l'École, et à *M. Ls Lavanchy*, nommé au Gymnase classique.

M. le directeur Chevallaz associe dans ses remerciements — et c'est bien ainsi — MM. Gerber et Payer, qui jadis furent ses maîtres. Il leur souhaite de pouvoir continuer longtemps à mettre au service de l'école vaudoise la jeunesse de leur cœur et l'amour de leur art. Il dit à M. Chavan son regret de le voir quitter une chaire détenue pendant vingt ans, chaire dans laquelle il œuvra à la préparation d'instituteurs qui, tous, débutent dans un milieu agricole. Enfin, M. Chevallaz s'adressa à cœur ouvert à son camarade d'enfance, M. Lavanchy, disant toute son estime pour la conscience professionnelle, le zèle, le talent de celui qui s'en va vers un beau destin.

Deux élèves, très émus, vinrent montrer à leur tour à MM. Payer et Gerber une affection presque filiale.

Puis M. Payer prit la parole pour remercier et dire combien il appréciait ce privilège : travailler auprès des jeunes pour se maintenir jeune.

M. Gerber manifesta son plaisir en quelques paroles savoureuses parce que sans apprêt. Il noua, pour l'agrément de son auditoire, une gerbe de souvenirs amusants et émus.

Ah ! MM. Gerber et Payer, nous aussi emportons quelques-uns de ces souvenirs savoureux et bienfaisants ! Il n'y a place pour les conter ici. Mais qu'on nous laisse au moins vous souhaiter à tous deux, au nom de la S. P. V., qui comprend tant de vos anciens élèves, beaucoup d'années de jeunesse pareilles aux meilleures de celles que vous avez évoquées devant nous.

M. Lavanchy s'obligea à une courageuse introspection. Pourquoi part-il ? Au Gymnase, il espère retrouver la ligne qui est la sienne. Il dit adieu à ses élèves, aux mauvais comme aux bons. Et l'on sent bien que, comme son ami Oscar aime toute sa vigne, lui, le maître, il aime tous les jeunes ceps qu'il a voulu tailler.

Des cadeaux furent remis à tous quatre, plus des gerbes de fleurs à Mesdames les épouses.

Alex. CH.

NÉCROLOGIE

† **Emile Gétaz**. — La section du Pays-d'Enhaut vient de perdre un de ses membres honoraires, *M. Emile Gétaz*, décédé subitement le 28 juin.

Notre regretté collègue avait déjà 11 ans d'enseignement à l'école libre de Château-d'Oex lorsqu'il obtint son brevet en 1901.

Enfant de la montagne, il y a passé toute sa carrière. Nommé à L'Etivaz en 1901, puis à Château-d'Oex, en 1910, il prit sa retraite en 1931, laissant le souvenir d'un pédagogue distingué et accompli. Nous devons en effet relever chez ce vénérable collègue un éducateur de premier ordre, visant avant tout la formation du cœur et du caractère de ses élèves.

La foule nombreuse qui l'accompagnait dimanche 30 juin au champ du repos est un témoignage de l'affection que M. Gétaz avait su gagner au sein de notre population montagnarde.

E. W.

ASSOCIATION VAUDOISE DES DIRECTEURS DE CHORALES

La journée annuelle est fixée au **mercredi 18 septembre**, et non au 25 septembre, comme l'annonçait le dernier *Bulletin*.

NEUCHÂTEL**FUNESTE PROJET****III^e partie (suite)**

Sans plaisanterie, voilà à peu près le sens des applications du nouvel alinéa de l'article 102¹. Reconnaissons, cependant, que la curée ne sera pas libre ; le partage du butin sera réglé par un nouveau jeu de facteurs : situation financière, concentrations réalisées, effectifs des classes. Les bons vieux facteurs ont la rigidité des mathématiques ; les nouveaux auront la souplesse d'un soufflet d'accordéon et pourront s'adapter à toutes les situations. Le rapport (p. 54) prévoit bien « quelques difficultés d'application » ; nous sommes néanmoins certain que l'accordéoniste de l'Etat mettra dans son répertoire tous les airs de circonstance.

La disposition qui nous occupe a cependant un charme, celui des vieilles choses. « Nous n'avons eu, nous dit le rapport (p. 55), qu'à la reprendre, en son principe, dans la législation qui nous a régis pendant plus d'un quart de siècle au cours duquel les allocations scolaires, fixées chaque année par le budget, étaient réparties, pour une somme déterminée, au prorata du nombre des écoliers, et le solde dans la proportion des besoins réels de chaque localité. » Cette reprise d'une coutume périmée fera peut-être le bonheur de ceux qui adorent les neiges d'antan ; nous les aimons aussi ; mais une pareille reculade nous fait bondir ; c'est un danger pour l'enseignement et c'est un danger plus grand encore pour la situation du corps enseignant.

Dès le jour où une commune sera privée du cinquième de sa subvention et de sa part du solde de répartition, elle aura un motif tout indiqué pour remanier son organisation dans le sens d'une concentration et faire table rase de tous les avantages extra-légaux accordés au corps enseignant, haute paie communale, par exemple. Si l'on juge bon, d'un autre côté, d'augmenter le cortège des facteurs servant à déterminer les allocations de l'Etat pour l'enseignement primaire, qu'on en fasse autant dans les autres enseignements.

Nous avons déjà remarqué que plusieurs communes ne seront pas en mesure de supporter la diminution de 10 % de cette allocation. Il paraît donc légitime de leur venir en aide ; mais nous ne saurions approuver l'expédient proposé : en affectant dans ce but le quart du solde à répartir après déduction de la haute paie, l'Etat s'approprie une somme qui devrait revenir à toutes les communes pour remplumer celles que son fatal projet accule à la misère. S'il entend réparer ses torts, il n'a qu'à puiser dans sa propre cassette et non dans celle de ses victimes. La ristourne à verser aux communes nécessiteuses doit donc être prélevée sur l'économie consécutive à la diminution de 10 % de l'allocation, et le solde réparti intégralement sur la base des facteurs. Les communes sauront certainement défendre leurs droits sur ce point litigieux.

(A suivre.)

J.-Ed. M.

JURA**A L'ÉCOLE NORMALE DE DELÉMONT**

L'École normale de Delémont était en fête, dimanche 7 juillet. Quarante-vingts membres environ de l'« Amicale des anciennes élèves », répondant à l'appel de leur dévouée présidente, Mme Champion, institutrice à Delémont,

¹ Voir *Bulletin* N° 28, page 446.

fraternisèrent avec les élèves actuelles de l'établissement ce jour-là. Ce fut une grande joie pour les unes et pour les autres. Après la visite des lieux, des allocutions de bienvenue furent prononcées par Mme la présidente et par M. le Dr Junod, directeur de l'École normale.

On avait prévu comme attraction principale de la journée une causerie de Mme Noëlle Roger, la grande vedette littéraire genevoise. Celle-ci parla de l'enfant, on devine avec quel cœur et quel talent ! Elle obtint le plus vif succès auprès de son auditoire.

Des chants et des exercices de gymnastique exécutés par les élèves de l'École normale, sous la direction de MM. Droz et Schaller, professeurs, agrémentèrent aussi la réunion, qui fut réussie en tous points. L'« Amicale » en sortit fortifiée et persuadée du grand profit moral et intellectuel qui résulterait pour ses membres et pour l'école de son existence et de son activité.

L'accueil charmant réservé à leurs hôtes d'un jour par Mme la directrice Junod et par M. le Dr Junod fut de nature également à faire désirer à toutes le renouvellement aussi fréquent que possible de ces bienfaisantes réunions.

Nous nous faisons un plaisir de reproduire ci-dessous la délicate poésie que lut à un moment donné l'une des anciennes élèves de l'école, Mlle Adrienne Froidevaux, maîtresse secondaire, dont la veine poétique nous a valu déjà tant de jolies choses :

Femme, qui donc es-tu ?

Toi dont les jolis bras appellent des guirlandes ;
Toi dont le rire frais engendre la douceur ;
Jeune fille qui vas, chantant, parmi les landes
Avec, autour de toi, des chérubins farceurs ;
Enfant, qui donc es-tu ? — Je suis la grande sœur.

Toi dont le jeune cœur est un nid de tendresse
Bien plus sûr que celui des plus fameux amants ;
Toi qui puises la force en couvant la faiblesse ;
Toi, l'unique refuge à l'heure des tourments,
Femme, qui donc es-tu ? — Moi ? je suis la maman.

Toi dont le front pensif journallement se penche
Sur vingt ou trente enfants aux visages mutins ;
Qui diriges l'essor des jeunes ailes blanches
Vers les sommets voilés d'un aveugle destin ;
Toi qui forges pour eux sans bruit, sans vaine gloire,
Les instruments certains des futures victoires ;
Toi dont toute la vie appartient aux enfants
Mais que pas un d'entre eux n'appellera : « Maman » ;
Femme, qui donc es-tu ? — Je suis celle qui guide ;
Je suis celle qui donne et reste les mains vides,
— Institutrice en ville et régente au hameau, —
Je remplis simplement mon rôle noble et beau.

Nos vives félicitations à Mme Noëlle Roger, à Mlle Froidevaux et à toutes les personnes qui ont contribué à l'organisation de cette belle et réconfortante journée de l'« Amicale ».

H. S.

INFORMATIONS

CHEZ NOS VOISINS

Schw. Lehrerverein. — La Société suisse des Instituteurs tint son assemblée des délégués à Schaffhouse les 29 et 30 juin derniers. Aimablement invitée à s'y faire représenter, la Romande ne put répondre favorablement, les obsèques de notre regretté trésorier appelant à Lausanne les membres de son Bureau.

Sous la présidence du Dr Boesch (Zurich), l'assemblée liquida rapidement les objets à l'ordre du jour : rapport du Comité, admission des comptes de la Société et de ses diverses œuvres. L'effectif de l'Association se montait au 1er janvier à 10 769 membres. Les comptes de la *Caisse centrale* accusent 36 985 fr. 90 de dépenses, contre 35 618 fr. 25 de recettes, et une fortune de 108 289 fr. 21.

La *Schw. Lehrerzeitung*, organe de la Société, rédigée par MM. Peter (Zurich) et Simmen (Lucerne), laisse un bénéfice de 1151 fr. 50.

Le *Fonds des orphelins* possède un capital de 616 393 fr. 85. Il est alimenté par des dons volontaires et par le produit de la vente de l'Agenda des Instituteurs. 26 450 fr. ont été répartis entre 75 familles de collègues, chaque enfant recevant un subside variant de 150 fr. à 600 fr.

Le *Fonds de secours* dispose d'un capital de 165 696 fr. 19. En cette période de crise, les demandes affluent : 10 317 fr. 90 ont été distribués à 36 instituteurs dans le besoin. Une partie de ce Fonds sert à l'assistance juridique des membres ; 4 cas ont été enregistrés au cours de l'année.

Le *Fonds de stations de vacances et de convalescence*, constitué par le produit de la carte de légitimation, possède 156 256 fr. 08. 26 collègues ont profité d'un séjour aux frais de la caisse.

La *Caisse maladie* se trouve dans une situation difficile : les dépenses surpassent les recettes de 1622 fr. 75 sur un total de recettes de 103 391 fr. 95 et de dépenses de 105 014 fr. 70. Le nombre des affiliés est de 2313. Une modification de statuts qui a été adoptée laisse espérer une amélioration de la situation. La caisse possède 92 103 fr. 10.

L'assemblée des délégués s'occupa longuement du cas Feldmann. Voici de quoi il s'agit. Le Dr Feldmann, professeur à l'école cantonale de Glaris, prit fait et cause pour l'initiative de crise. Soumis entre temps à réélection, il ne fut pas renommé dans ses fonctions par la Commission scolaire, sans indication de motifs. Protestation tout d'abord de la Société des Maîtres de gymnase, puis du Schw. Lehrerverein ; mais la Commission scolaire — dont le président signe : mit alt-eidgenössischem Gruss — s'est refusée à toute entrevue, à tout contact avec les représentants des deux associations ; elle a également refusé leur demande d'ouvrir une enquête et, le jour même de l'assemblée des délégués de Schaffhouse, nommait un successeur au Dr Feldmann.

Au cours de la discussion, des délégués s'élevèrent avec véhémence contre les procédés de la Commission scolaire de Glaris qui fit preuve, en cette occasion, d'un manque absolu de tolérance politique et religieuse ; d'aucuns critiquèrent aussi les dirigeants du Schw. Lehrerverein qui, à leur avis, n'agirent pas avec assez d'énergie et qui auraient dû boycotter la place vacante, alors que la mise au concours parut dans l'organe officiel la *Schw. Lehrerzeitung*. Finalement une résolution fut votée à l'unanimité, condamnant les procédés de la Commis-

sion scolaire, déclarant cette façon d'agir incompatible avec l'esprit démocratique et le sentiment de la justice ; voyant là un acte de fâcheux arbitraire, les délégués du S. L.V. revendiquent pour le corps enseignant suisse de tous les degrés le droit de manifester ses opinions politiques en dehors de l'école dans le cadre des libertés constitutionnelles, assurent le collègue en cause de l'appui efficace du S.L.V. et prient la Direction de l'Instruction publique du canton de Glaris d'ouvrir une enquête sur l'importante question de principe soulevée. Le nouvel élu ne pourra jamais faire partie du S.L.V. et la Société des Maîtres de gymnase est invitée à agir de même.

Le dimanche, les délégués entendirent une conférence du Dr Karl Meyer, professeur d'histoire à l'Université de Zurich, sur ce sujet : Démocratie et Education, sujet tout d'actualité.

Nous réitérons au Comité du Schw. Lehrerverein nos regrets de n'avoir pu assister à leur intéressante réunion ; nous étions assurés d'une cordiale réception et d'une aimable autant que courtoise hospitalité.

Belgique. — Le ministère Theunis ayant décrété un certain nombre d'arrêtés-lois réduisant les salaires et indemnités des instituteurs, la Centrale du Personnel enseignant socialiste avait projeté, pour le 24 février, une manifestation avec le concours du Parti ouvrier belge. Le gouvernement interdit cette manifestation.

Le 11 avril, les délégués de la Fédération générale des Instituteurs belges et de la Centrale nationale du Personnel enseignant socialiste ont décidé la création d'un Comité permanent de défense de l'Enseignement officiel. Son but est de travailler au retrait des arrêtés-lois mettant en cause la situation morale et matérielle du corps enseignant des écoles officielles et, d'une façon générale, de sauvegarder les droits de l'Ecole publique.

Tout d'abord, les efforts du Comité de défense tendront à obtenir la suppression de la retenue de 10 % pour congés de maladie ; le rétablissement des indemnités pour les directeurs d'école et des suppléments communaux ; le rétablissement de l'égalité de traitement entre instituteurs et institutrices, la diminution du nombre d'élèves par classe.

Il défendra, en outre, les intérêts des jeunes éducateurs et réclamera le droit pour les intérimaires de bénéficier des indemnités de chômage.

(D'après le *Bulletin de la F. I. A. I.*)

BIBLIOGRAPHIE

Bouquets de fêtes, par ROSÉE DE CHAMPBLOND. Chez O. Plumettaz, Imprimerie Klausfelder, Vevey. Prix de souscription : fr. 2.20.

Rimes pour Noël, Nouvel-An, noces, fête des mères, 1^{er} août, monologues, saynettes ; un gros bouquet, bien frais, bien composé. A recommander : maîtres et parents y trouveront de jolies pièces de vers, sans prétention, qui feront plaisir aux petits qui les diront, aux grands qui les entendront.

PENSÉE

Ce ne sont pas les titres qui honorent les hommes ; ce sont les hommes qui honorent les titres.

MACHIAVEL.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

A PROPOS D'UN JUBILÉ

On vient de fêter à Genève — et un peu partout — le soixante-dixième anniversaire de notre cher Jaques-Dalcroze. A cette occasion, le *Rythme*¹, publie quelques fragments d'un livre encore manuscrit ; nous en extrayons ce qui suit :

« Il peut paraître ridicule de voir un homme entretenir un lecteur de son œuvre personnelle, lui laissant ainsi supposer que cette œuvre mérite d'être analysée et admirée ! Ce n'est généralement qu'après la mort d'un auteur que l'ensemble de la critique et du public s'occupe de sa production. Il faut parfois que le mort attende cent ans pour que l'on daigne s'intéresser à ses legs artistiques. Aujourd'hui que j'ai vieilli, et que tout le monde le sait, je commence à me considérer comme déjà un peu mort, et c'est pourquoi je me décide à vous parler de mon œuvre pédagogique, pour prévenir les fausses interprétations que ne manqueront pas de donner de cette œuvre après ma mort réelle, les critiques pédants, les psychologues embrouillés et le public peu au courant, et tous ceux aussi qui — gens respectables — n'ont pas connu les évolutions de ma pensée ni pratiqué mes expériences.

* * *

» Quelle est exactement cette œuvre dont je veux vous entretenir ? C'est une chose très difficile à expliquer car sa connaissance dépend en somme d'une expérience personnelle. Je vais cependant essayer de vous exposer le principe de mes recherches et pour cela me servirai de vulgaires comparaisons et analogies : Un enfant n'aime ses parents que parce qu'il *éprouve* les bienfaits de leur amour et de leur sollicitude. Un enfant ne craint véritablement le feu qu'après avoir ressenti une brûlure. Un enfant n'apprécie complètement la joie procurée par un jeu qu'après l'avoir ressentie. Quand il la ressent ainsi, il saute, il frappe des mains, il manifeste son plaisir à l'aide de tous ses membres. C'est son système nerveux qui l'initie à la vie sensible, comme ce sont ses muscles qui imprègnent son cerveau de notions d'énergie et de relâchement. Tout acte enfantin est lié intimément à la sen-

¹ *Le Rythme*, bulletin officiel de l'Institut Jaques-Dalcroze, de la Méthode et de l'Union internationale des professeurs, N° 39, juin 1935. — Rédaction et administration : Institut Jaques-Dalcroze, 44, Terrassière, Genève.

sation produite par cet acte. Tout acte imaginatif est la conséquence d'une sensation transformée en image. La pensée qui ordonne la succession des images, des pouvoirs comme des volontés, a comme origine une sensation. Il convient donc, pour éduquer l'enfant, de le mettre à même de subir le plus de sensations possible, puis de s'ingénier à convertir ces sensations en sentiments en créant un chemin facile entre sa vitalité sensorielle et sa vitalité intellectuelle et animique. Si l'on désire le rendre musicien, il faut lui faire entendre de la musique, puis introduire la sonorité au plus profond de son être pensant et agissant, au moyen de tout ce qui peut faire naître dans son organisme la sensation auditive.

» Un vrai musicien n'est pas seulement un être sachant, au moyen de la main et des doigts, exécuter de la musique instrumentale, grâce à une certaine technique spéciale. C'est un être qui éprouve les phénomènes musicaux dans toutes les parties sensibles de son individu, et qui, en outre, sent qu'il existe des voies libres entre les vibrations musicales ébranlant son système nerveux et musculaire, et son cerveau qui analyse puis commande, — ainsi que son âme qui idéalise, puis ennoblit les sentiments. Ce processus demeure le même quand, au lieu de placer l'enfant dans un état organique spécialement musical, il le conduit à la conquête de cet ensemble de sensations, d'impressions et d'émotions qui constitue la symphonie de l'être vivant, cette symphonie variée et multiple que contrepontent, dissocient, associent, accouplent ou opposent les multiples expériences vitales. Celles-ci, en outre, animent d'un seul rythme les actes divers d'une société éprise d'unité et d'harmonie. Chaque mouvement de l'âme et de l'esprit agit selon un rythme particulier. Et c'est l'inter-échange de ces rythmes nombreux et divers qui assure l'existence d'une harmonie rythmique générale.

» L'éducation doit, par conséquent, soit dans le domaine particulier de la musique, soit dans celui de la vie affective, s'occuper des rythmes de l'être humain, favoriser chez l'enfant la liberté de ses actions musculaires et nerveuses, l'aider à triompher des résistances et des inhibitions, et harmoniser ses fonctions corporelles avec celles de la pensée. Tel est le but que je perçois très nettement aujourd'hui et auquel m'ont conduit mes expériences. Mais il m'a fallu passer par de nombreuses étapes, errer de tous les côtés, traverser des routes peu frayées, m'égarer dans des taillis, escalader des cimes pour retomber dans des ravins obscurs, passer par bien des angoisses, me heurter à bien des obstacles,

être culbuté par beaucoup d'agressives résistances, avant d'entrer en possession des moyens de réaliser mes désirs... »

* * *

Actuellement, la partie est gagnée : instituts et cours privés, conservatoires, enseignent la Rythmique ; mais il faudrait que tous les enfants en pussent bénéficier : quand sera-ce ?

A Genève, elle est introduite officiellement dans l'enseignement public ; 70 classes la pratiquent régulièrement ; leur nombre ne tardera pas à s'accroître. Mais ailleurs, en Suisse romande surtout ? Hélas ! je crains que dans ce domaine comme en tant d'autres, nous soyons distancés par l'étranger, plus disposé que nous-mêmes à reconnaître les mérites de nos concitoyens.

L'*Educateur* applaudit à l'œuvre de Jaques-Dalcroze. Il souhaite au maître de pouvoir la parachever et de former de nombreux et fidèles disciples ; car, nous dit-il lui-même : « Il n'est pas de plus grand bonheur que de semer le bon grain et de préparer pour les autres la moisson de joie. »

A. ROCHAT.

INFORMATIONS

LA RADIO SCOLAIRE EN SUISSE

Toute découverte importante dans le domaine des sciences appliquées apporte à l'homme, après un émerveillement passager, de nouvelles responsabilités et de nouveaux devoirs. Il s'agit, après avoir donné droit de cité à une force dont la nature paraît insaisissable, d'en asservir les effets à des buts raisonnables.

Les nouveaux moyens scientifiques de diffusion et particulièrement la radiophonie, posent ainsi, à l'heure actuelle des problèmes d'organisation urgents. La radio se développe de jour en jour, la téléphonie devient intercontinentale et bientôt la vision à distance ajoutera sans doute un nouvel élément suggestif à ces puissants instruments de diffusion de la pensée humaine.

De même que le cinéma, la radio, à ses débuts, ne prétendait qu'à distraire et à récréer ; mais l'on constate de plus en plus clairement l'importance du rôle social que sont amenées à jouer ces nouvelles « puissances internationales » qui impressionnent le public avec une force toujours croissante, impossible à réfréner et qu'il faut diriger.

La radio et le cinéma peuvent devenir d'excellents auxiliaires de l'éducation. C'est ce qu'a reconnu la Société des Nations en créant à Rome son Institut international du Cinéma éducatif qui a déjà obtenu dans son domaine des résultats intéressants. Plusieurs pays ont, en effet, à la suite d'une enquête de l'Institut de Rome, accepté de rendre obligatoire la projection de films éducatifs à côté des films spectaculaires.

D'autre part, suivant une décision de l'assemblée de la Société des Nations, une importante documentation a été réunie sur les essais de radiophonie scolaire tentés actuellement dans la plupart des pays.

Cette enquête avait pour but de montrer les avantages qu'offre la radiodiffusion soit pour l'enseignement des buts de la Société des Nations, soit pour l'enseignement en général, tant dans les écoles que parmi les adultes.

C'est grâce à cette documentation, et sur sa base, que l'Institut de Coopération intellectuelle a pu consulter les centres pédagogiques auprès des divers gouvernements en vue d'arriver à unifier les méthodes dans la mesure du possible et à donner tout l'essor désirable, par-dessus les frontières, à cet enseignement auxiliaire mais riche de possibilités peut-être encore à peine entrevues. De même les problèmes techniques que pose aux écoles l'emploi de la radio : choix des appareils, longueurs d'ondes, horaires, acoustique des salles, etc., seront étudiés en collaboration avec l'Union internationale de Radiodiffusion.

A l'heure actuelle, la majorité des éducateurs estiment que, de par sa nature même, la radio ne peut constituer qu'un moyen d'enseignement subsidiaire et d'un emploi limité. Ce mode d'enseignement, uniforme et en quelque sorte mécanisé, supprime en effet le contact personnel du maître avec ses élèves et tend à faire de ces derniers des auditeurs par trop passifs alors que l'éducation consiste essentiellement dans le développement des facultés individuelles des élèves, dans une formation intellectuelle progressive.

Ces considérations, dont on ne peut méconnaître la valeur, n'ont pas échappé aux experts de la radio scolaire. Dans la pensée de certains d'entre eux, ces raisons valent surtout pour l'enseignement primaire où la tâche de l'instituteur doit consister essentiellement à éveiller chez l'enfant, par l'observation et la réflexion sur des objets concrets, l'activité de l'esprit. Plus que partout ailleurs, l'âge des élèves y rend indispensable l'action directe du maître et l'emploi assez fréquent du procédé de la répétition. Ne s'adressant qu'à l'ouïe, dont le développement est relativement tardif chez l'enfant et lui permet d'adopter une attitude purement réceptive, la radio ne pourra être employée dans l'enseignement élémentaire que dans un but récréatif.

Certains collègues estiment, au contraire, que la radio éducative trouve plutôt son emploi dans l'enseignement primaire dont les programmes plus simples peuvent plus facilement être conciliés avec les sujets radiodiffusés.

Quoi qu'il en soit, l'avis unanime est que le rôle de la radio à l'école doit être purement *supplétif*. On ne se servira donc pas de la radio pour l'enseignement normal qui fait l'objet des programmes scolaires et dont les éléments peuvent être trouvés dans les livres de classe. Dans ce domaine, la radio ne peut pas remplacer le maître et son action directe sur ses élèves. Sa fonction consiste à seconder le maître dans sa tâche éducative, à la parfaire en quelque sorte. Elle n'a de raison d'être que pour autant qu'elle représente une source d'information supplémentaire, qu'elle permet aux élèves d'assister à des cours originaux faits par des spécialistes, qu'elle éveille leur curiosité intellectuelle, qu'elle leur donne des idées nouvelles en les mettant ainsi en rapport avec des personnalités de choix. Ce qui importe avant tout c'est de sortir délibérément du cadre de l'exposé de la façon ordinaire et d'y introduire des aperçus nouveaux, en ne recourant à ce mode d'enseignement que pour certaines matières et dans la mesure où le maître n'est pas en état d'y pourvoir par ses propres moyens, dans les écoles isolées des campagnes notamment.

Rompant ainsi l'isolement dans lequel s'y trouvent parfois confinés les écoliers et leurs maîtres, la radio scolaire permettra d'introduire plus de variété

dans les programmes ; elle y stimulera à la fois l'enseignement du maître et le travail des élèves.

L'examen des matières qui se prêtent le mieux à ce mode d'enseignement nous permettra d'en préciser la portée et les avantages.

Bien que les expériences trop limitées et parfois superficielles faites jusqu'à maintenant ne permettent pas encore d'établir une classification rigoureuse de ces matières, ni d'en déterminer la valeur relative, on admet cependant que la radio trouve principalement son emploi dans l'enseignement des disciplines suivantes :

Musique, littérature, enseignement des langues vivantes, histoire, géographie, histoire de l'art, sciences naturelles, hygiène, morale, éducation civique, enseignement technique et professionnel. A quoi il convient d'ajouter — mais ceci ne se rapporte plus à l'enseignement proprement dit — les radio-reportages et les commentaires sur les grands événements du jour.

Quant à la valeur pédagogique de ces cours, il va bien sans dire qu'elle dépend en partie de leur mode de présentation, car la radio étant un moyen d'enseignement purement auditif peut, si l'on n'y prend garde, engendrer facilement chez les auditeurs la fatigue et la distraction.

Tels sont les principes essentiels de la radiophonie scolaire dont le but principal n'est pas de concurrencer les méthodes pédagogiques actuelles, mais bien au contraire de les compléter et de les parfaire ; non de se substituer au maître, mais d'enrichir son enseignement par des exposés originaux et précis sur des sujets faisant partie du programme scolaire ou en marge de celui-ci, et pour lesquels les maîtres ne peuvent se suffire à eux-mêmes.

En apprenant aux élèves à suivre attentivement une causerie pour en faire ressortir ensuite les idées essentielles, les émissions scolaires offrent aux écoles une forme de travail nouvelle qui peut être éminemment efficace pour la formation de l'esprit.

Si les premiers essais de radiodiffusion scolaire en Suisse, en automne 1930, n'ont pas donné toujours tous les résultats attendus, cela tenait évidemment aux conditions défectueuses de l'émission et de la réception. Mais ces conditions sont devenues bien meilleures depuis la mise en service de nos trois émetteurs nationaux, et les dernières expériences faites sont des plus encourageantes.

Aussi la Société suisse de Radiodiffusion — S. S. R. — a-t-elle décidé d'organiser définitivement les émissions scolaires sur des bases uniformes. Dans ce but elle a élaboré un statut de la radioscolaire suisse en se basant sur le système de travail adopté jusqu'alors par nos Confédérés de langue allemande qui faisaient à Berne, en septembre 1930 déjà, les premiers essais de broadcasting scolaire.

L'organisme nouveau, qui porte le nom de « Radioscolaire », comprend en quelque sorte trois étages. A la base, et pour chacun des six studios suisses, il y a la Commission locale des émissions radioscolaires, constituée par des membres désignés par chaque société régionale de radiodiffusion (Société romande de Radiodiffusion — Société des Emissions Radio-Genève — Radio svizzera italiana — Radio Genossenschaft Bern-Basel-Zurich). C'est ainsi que se sont constituées en Suisse romande deux « Commissions locales » l'une pour Lausanne et l'autre pour Genève. Ces commissions locales comprennent des représentants de l'enseignement et de la radio. Elles envoient chacune à l'étage au-dessus

une délégation pour former, avec les directeurs de studios, la « Commission régionale » destinée à établir un contact étroit et une alternance équitable entre les studios de Lausanne et de Genève. Au cas où des divergences se produiraient, elle aurait à les aplanir, mais il est à prévoir que celle-ci fonctionnera comme organe de liaison. Enfin, à l'étage supérieur, au troisième, travaille la « Commission centrale de Radioscolaire » formée d'un délégué de chacune des trois commissions régionales, soit un pour la Suisse romande, un pour la Suisse alémanique, un pour la Suisse italienne, plus trois délégués de la S. S. R.

On le voit, la Radioscolaire suisse repose maintenant sur un statut à la fois simple et rationnel qui laisse aux différents studios une grande liberté d'action tout en assurant une concordance aussi parfaite que possible entre les efforts de chacun d'eux.

Voici enfin de quelle façon travaille la Commission régionale et les deux commissions locales de Radioscolaire en Suisse romande, qui ont commencé à fonctionner l'hiver dernier déjà.

Elles ont estimé que les émissions scolaires en Suisse romande devaient traiter de façon vivante et personnelle des sujets d'ordre assez général et un peu en marge de l'école pour que les enfants de différents cantons et d'âges différents puissent en tirer profit.

Pour la présentation de ces sujets il a été fait appel à des spécialistes dont les manuscrits ont été lus et commentés à l'avance par les membres des deux commissions pour approbation avec ou sans modifications.

Les émissions ont eu lieu dans la règle à raison de une par quinzaine, et il a été envisagé deux catégories de causeries : les unes pour enfants de 9 à 12 ans, les autres pour enfants de 12 à 16 ans. Deux émissions hors série et destinées aux tout petits ont été fort bien accueillies.

« L'idée de la radioscolaire, dit M. le Dr Schenker, président de la Commission centrale, dans son rapport annuel, est maintenant répandue presque partout en Suisse. L'intérêt que ces émissions rencontrent croît sans cesse. On peut estimer à 2350 le nombre des classes et à 55 000 celui des écoliers qui, au cours de l'année 1934, écoutèrent les émissions des trois émetteurs nationaux destinées spécialement aux écoles et à l'enseignement. Ces émissions, soigneusement préparées par les commissions régionales et locales, dont les membres sont presque exclusivement des pédagogues, parlent de plus en plus par elles-mêmes, grâce à leur qualité. Cependant la radioscolaire n'est pas encore connue aujourd'hui autant que cela serait désirable. Notre but est et doit rester : dans chaque école un récepteur de radioscolaire, écoles de la montagne et de la campagne où les appareils font encore défaut ; car c'est là précisément que la radioscolaire a une mission à remplir. Hélas ! la situation économique rend souvent malaisée l'acquisition des appareils. Ce sera, poursuit M. Schenker, l'une des tâches de la Radioscolaire suisse, de la Société suisse de Radiodiffusion et des autorités de rechercher et de trouver les possibilités qui permettront de faciliter l'achat des récepteurs aux communes dont les ressources financières sont faibles.

» La Radioscolaire suisse doit son développement à l'appui généreux de la Société suisse de Radiodiffusion et de la Direction générale des P. T. T., à la compréhension dont ont fait preuve les commissions des studios chargées de l'élaboration et de la mise au point des programmes et surtout au travail

considérable, absolument désintéressé et digne d'être imité, fourni par les commissions régionales et locales de la radioscolaire. »

Telles sont, dans les grandes lignes, l'organisation actuelle et les perspectives immédiates qui s'ouvrent à la radiophonie scolaire en pays romand. Souhaitons-lui de se montrer vraiment utile, en insistant une fois encore sur le fait qu'elle ne vise ni à remplacer les Heures des enfants à caractère récréatif, ni à empiéter sur les programmes scolaires établis. Elle a simplement pour objet d'offrir aux enfants un élément instructif que l'école ne peut leur donner.

Henri BAUMARD.

Schweizer-Erziehungs-Rundschau. — On annonce que M. le Dr W. Schohaus, directeur de l'Ecole normale de Kreuzlingen quitte la rédaction de cette importante revue pédagogique. Tout ce qui concerne la rédaction, les échanges, les ouvrages remis à l'examen doit être adressé jusqu'à nouvel ordre, à M. le Dr Lüsser, directeur-président d'Institut, St-Gall.

Camp des Educateurs, Vaumareus. — Aujourd'hui même, samedi 3 août au soir, s'ouvre le septième Camp des Educateurs. Nous souhaitons qu'il ait une pleine réussite, comme ses devanciers et nous envoyons un salut fraternel à tous ses participants.

A. R.

Service civil à Litzirüti (Grisons). Au secours des populations montagnardes. — Dans l'après-midi du 4 juin 1935, un éboulement provoqué par la rupture d'une digue du Seebachtobel dans le Schanfigg s'est abattu avec une violence extraordinaire sur le petit village de Litzirüti, situé dans la commune de Langwies à 1450 m. d'altitude, le recouvrant d'une couche de matériaux, pierrailles, blocs de rochers.

Comme il le fait toujours dans des cas semblables, le « Service civil international » se mit immédiatement à la disposition des malheureux montagnards et offrit de se charger des travaux de déblaiement. Ces travaux ont commencé le 27 juin et seront exécutés d'entente et avec l'appui des autorités. Ils ne toucheront en rien aux vastes travaux de reconstruction qui seront confiés à des entrepreneurs.

Que tous ceux qui, à une époque où règnent encore la haine et la confusion sont disposés à mettre leurs forces au service d'une œuvre constructive et d'amour du prochain et à travailler librement, avec désintéressement et en observant la plus stricte discipline personnelle, en compagnie de camarades de toutes les classes et de toutes les professions, avec des Suisses et des étrangers, s'annoncent sans tarder au Secrétariat du S. C. I. à Berne, Klaraweg 6, qui leur fera parvenir tous les renseignements nécessaires. Aider promptement, c'est aider doublement !

Le S. C. I. ne reçoit aucune subvention, et les paysans du Schanfigg sont pauvres. *Les dons en argent ou nature* sont donc les bienvenus, en particulier les souliers de travail et les denrées alimentaires (surtout des fruits et légumes). Les dons en argent peuvent être versés au compte de chèques III 10 437, avec la mention : « Pour Litzirüti » ; les dons en nature jusqu'à 20 kilos jouissent de la franchise de port et doivent être adressés à la « Direction des travaux du Service Civil International, à Litzirüti (Grisons) ». Plus les dons seront nombreux, plus l'aide sera efficace.

Cet appel est signé par : MM. Brunaold, Maladers, membre du Grand

Conseil ; G. Félix, Präz, pasteur ; A. Lardelli, Coire, membre du gouvernement cantonal ; A. Flühler, Arosa, membre du Grand Conseil ; A. Michel, président du Grand Conseil ; A. Gadiant, Serneus, membre du Conseil national.

LES LIVRES

Mon Pays. — Un livre pour les Suisses à l'étranger, publié par la Nouvelle Société helvétique et la Commission des Suisses à l'étranger. Rédaction : A. Lätt, prof., Zurich. Editions Orell Füssli, Zurich. — Format : 17,5 : 24,5 cm. Reliure mi-toile. 160 p. de texte, 64 p. avec 150 illustrations en rotogravure (paysages suisses, monuments historiques, œuvres d'art, portraits, etc.), 16 magnifiques hors-texte en offset polychrome, grande carte politique de la Suisse 1 : 500 000, du prof. E. Imhof, 5 cartes spéciales. Prix 3 fr. suisses seulement. En vente chez tous les libraires. Les Suisses à l'étranger et les membres de la Nouvelle Société Helvétique sont priés d'adresser leurs commandes au Secrétariat des Suisses à l'étranger, Bundesgasse 40, Berne. Ils recevront le livre à n'importe quelle adresse, en Suisse où à l'étranger, franco de port, au prix de 3 fr. suisses.

Mon Pays présente, dans un texte clair et captivant, richement illustré, les divers aspects de la Suisse : son histoire, tout d'abord, puis sa constitution politique, sa vie économique, littéraire et artistique. Il s'agit là d'un manuel populaire dans le meilleur sens du terme. Grâce à la libéralité d'un Suisse éminent de l'étranger, qui a voulu garder l'anonymat, ce livre est offert au public pour le quart de son prix réel.

Mon Pays trouvera un accueil d'autant plus chaleureux, auprès et au loin, que les temps difficiles où nous sommes commandent une union toujours plus étroite entre les Suisses à l'étranger et la patrie. Ainsi que le déclare M. le conseiller fédéral Motta dans la préface : « Je me permets de recommander cette publication à toutes les familles. Elle cherche à expliquer et à faire comprendre comment la Suisse est née, comment elle s'est développée, ce qu'elle est et ce qu'elle doit rester pour être fidèle à ses traditions et à son génie. La connaître, c'est l'aimer. L'aimer c'est travailler pour elle tous les jours et la défendre à l'heure du danger. »

Sténographie et métagraphie. Système Duployé-Institut, par A. PAHUD. Un volume in-8° broché, 3 fr. Librairie Payot.

Depuis le commencement du siècle, la connaissance de la sténographie est absolument indispensable à l'employé chargé du service de la correspondance dans une entreprise commerciale ou industrielle, dans une banque ou dans une administration publique. Elle est également de première utilité à quiconque se voit appelé à prendre des notes au cours d'une séance publique, d'une conférence, d'un conseil d'administration, etc.

Comme on sait, deux méthodes s'appliquent actuellement à l'étude de la sténographie : la méthode dite à deux degrés, soit l'étude successive de la sténographie et de la sténographie abrégée ou métagraphie, et la méthode dite directe, c'est-à-dire l'étude simultanée de la sténographie et de la métagraphie. Le plan adopté dans cet ouvrage permet de l'utiliser dans les deux cas. Ce manuel donnera ainsi satisfaction aux adeptes des deux méthodes d'enseignement, ainsi qu'à toute personne qui désire entreprendre sans maître l'étude de la sténographie.

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

QUELQUES OUVRAGES SUR LA MONTAGNE

BALAVOINE H. : Dans les Alpes et le Jura. Souvenirs d'un alpiniste. In-16	Relié Fr. 5.—; broché	Fr. 3.50
BILLE et RAMUZ : Le village dans la montagne. Texte de C.-F. Ramuz. 170 estampes en couleurs, par Edm. Bille. Reliure, cartonnage de luxe		» 40.—
BRUNIES S. : Le parc national suisse. In-8°. Rel. Fr. 10.—; br.		» 9.—
CHRISTEN E. : Sur l'Alpe. Illustré. In-16	Broché	» 3.50
FAES H. et MERCANTON P.-L. : Le manuel du skieur. In-16		» 3.50
FLEMWELL G. : Sur l'Alpe fleurie. In-8° avec 63 illustr., dont 20 hors-texte en couleurs.	Broché	» 7.95
GALLET J. : Derniers souvenirs de l'Alpe. In-8°	Relié	» 4.50
GIRARD R. DE : La conquête des Gastlosen, Alpes fribourgeoises. In-8°	Broché	» 3.—
GOS CH. : L'hôtel des Neuchâtelais. In-16 broché, avec illust.		» 3.50
— Propos d'un alpiniste. In-16	Broché	» 3.50
HARPE E. DE LA : Le Jura suisse. Avec illustrations par Schnegg. In-4°.	Relié Fr. 30.—; Broché	» 20.—
— Les Alpes vaudoises, guide détaillé des Pléiades aux Dents de Moreles. In-16, plein toile		» 5.—
HARPE E. DE LA, avec la collaboration de H. Dubi : Les Alpes bernoises. Illustr. par Fr. Boissonnas. In-4° avec 250 phototypies	Relié Fr. 30.—; Broché	» 20.—
JAVELLE E. : Souvenirs d'un alpiniste. In-16 avec 8 photographies hors-texte	Relié Fr. 8.35; Broché	» 4.—
KUFZ L. : Guide de la chaîne du Mont Blanc. In-16 plein toile, 55 croquis dont un dépliant, 4 ^e édition		» 10.—
KURZ M. : Alpinisme hivernal. In-8, 20 héliogravures hors-texte. Nouvelle édition	Broché	» 11.—
VALLOTTON, G. : Le guide des Pradiers. In-16	Broché	» 3.50

COURSES D'ÉCOLES ET DE SOCIÉTÉS

ANZEINDAZ Refuge de la Tour

1900 m.

Arrangements pour écoles et sociétés, prix très modérés. On prend des pensionnaires.
Téléphone : Gruon 57.74. Hans FLOTRON, guide.

Ouchy - Tea-Room du Léman

Excellent but pour courses et sociétés. — — — Superbe vue sur les Alpes.
Prix spéciaux. Téléphone 28.539. Se recommande : M. Thurnheer.

Les Tramways Lausannois

JORAT

accordent des réductions importantes aux écoles, sociétés et groupes, sur les lignes de Montheron et du Jorat (lignes 20, 21, 22, 23). Belles forêts. Vue superbe. Sites et promenades pittoresques. Renseignements à la Direction. Téléph. 33.141.

CORBÉYRIER s. Aigle HOTEL VICTORIA

Tél. 2. Altitude 1000 m. Garage. Tennis. Demandez prospectus. Famille A. Dequis

Café-Restaurant du Pont de Gueuroz s. Vernayaz

Pont le plus haut d'Europe.

Parc autos. Grande campagne ombragée ; pique-nique. But de courses idéal pour écoles et sociétés. Prix très modérés. FRAPOLLI, tél 62.851.

L'ALLEMAND

garanti en 2 mois. L'italien en 1. En cas d'insuccès restit. argent. Aussi des cours de 2, 3 ou 4 semaines à votre gré et toute époque. Diplôme enseignement en 3 mois, dipl. commerce en 6. Références. Ecole Tamé, Baden 57.

PAPETERIE PAYOT

15, RUE SAINT-FRANÇOIS
(sous les locaux de la Librairie)

TOUS ARTICLES DE PAPETERIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

PARAIT LE SAMEDI

Rédacteur de l'« Educateur »:

ALBERT ROCHAT

CULLY

Comité de rédaction:

M. CHANTRENS, TERRITET

H. BAUMARD, GENTHOD

H.-L. GÉDET, NEUCHATEL

J. MERTENAT, DELÉMONT

Rédacteur du « Bulletin »:

CHARLES GREC

VEVEY, rue du Torrent, 21

Correspondants de sections:

AL. CHEVALLEY, LAUSANNE

AD. LAGIER, GENÈVE

M^{lle} N. LOBSIGER, PETIT-LANCY

J.-E. MATTHEY, NEUCHATEL

H. SAUTEBIN, DELÉMONT

ADMINISTRATION ET EXPÉDITION :

AVENUE DE LA GARE, 23, LAUSANNE

CHÈQUES POSTAUX : II. 6600 TÉLÉPHONE : 33.633

PRIX D'ABONNEMENT :

Suisse..... Fr. 9.— Etranger..... Fr. 12.—

Joindre 30 cent. à toute demande de changement d'adresse. Pour les annonces, s'adresser à PUBLICITAS S.A. Lausanne, et à ses succursales.

SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL : BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

Des idées pour vos lectures de vacances

NOUVEAUTÉS

BENOIT, P.	Boissière	3.40
BESLIER, G. G.	Le Sénégal, 14 gravures	3.40
BIBESCO, princesse	Egalité	3.40
BIBL. V	Napoléon II.	4.40
BORDEAUX, H.	Le pays sans ombre	3.40
BOJER, J.	La maison et la mer.	3.40
BUCK, P.	La mère	3.40
CARRÉ, H.	Gabrielle d'Estrées	3.40
CHATEAUBRIANT, A. DE	La meute	3.40
CHAPUISAT, Ed.	Le général Dufour	4.50
COLIN, Gén.	La guerre de mouvement 1918	4.—
CLÉMENT, D ^r G.	César Roux, l'homme et le chirurgien	1.50
COURVILLE, X. DE	Jomini ou le devin de Napoléon	4.40
CROISSET, F.	La dame de Malacca.	3.40
CURWOOD, J.-O.	La fugitive	2.75
DANIEL-ROPS.	Mort, où est ta victoire ?	4.—
DELARUE-MARDRUS, L.	Une femme mûre et l'amour	2.75
DEMAITRE, E.	L'enfer du Pacifique, 32 photos	4.—
DU VEUZIT, M.	L'automate	2.75
DETZNER, Cap.	Mœurs et coutume des Papous	4.40
FARRÈRE, Cl.	Le quadrille des mers de Chine	2.75
GIONO, J.	Que ma joie demeure	4.—
GRIMM, H.	Michel-Ange et son temps	6.60
HARDING, B.	Maximilien, empereur du Mexique, 8 pl.	5.30
INFANTE EULALIE.	Mémoires	4.—
JALOUX, Ed.	Le dernier jour de la création.	2.75
KESSEL, J.	Le repos de l'équipage	2.20
LACRETELLE, J. DE	Années d'espérance (Les Hauts Ponts III)	2.75
LAGERLÖF, S.	L'anneau de Lœwensköld	2.75
MAURIAC, F.	La fin de la nuit	3.40
MERREL, C.	Ma bonne étoile	3.10
MESTRAL-COMBREMONT, J. DE	Une mère, M ^{me} de Prat de Lamartine.	3.50
MONFREID, H. DE	Les derniers jours de l'Arabie heureuse	3.40
PEISSON, E.	Passage de la ligne	3.40
POURTALES, G. DE	Marins d'eau douce	2.75
RACHMANOVA, A.	Aube de vie, aube de mort.	3.40
REYNOLD, G. DE	Le génie de Berne et l'âme de Fribourg	3.—
ROBERTS, W.-A.	Morgan, amiral des boucaniers	3.60
RONGE, M.	Les maîtres de l'espionnage 1914-1918	4.—
SCHNETZLER, Ch.	Charles Monnard et son époque	5.—
SIMENON, G.	Les Pitard	2.75
THARAUD, J. et J.	Les cavaliers d'Allah	2.75
TRAZ, R. DE	Le pouvoir des fables	3.40
VALLOTTON, G.	Le guide des Pradiers	3.50
VINCENT, J.	La belle Mademoiselle Lange	3.—
WERTHEIMER, O. DE	Cléopâtre, reine des rois	4.40
YVER, C.	Les deux cahiers de Pauline	2.75